



Conditions Générales de Vente 2025

Afin de pouvoir bénéficier des prestations proposées par le Camping de la Plage, nous vous demandons de lire attentivement les conditions générales ci-dessous. Ces conditions régissent les ventes de séjours et sont valables au moment où la commande est passée.

Le fait de réserver un séjour implique l'adhésion complète à nos conditions générales et l'engagement à respecter notre règlement intérieur consultable sur notre site internet.

1. CONDITIONS DE RESERVATION

La réservation ne devient effective qu'après l'accord du camping, après réception de l'acompte et après réception soit du contrat de réservation dûment complété et signé, soit après acceptation des conditions générales de vente lors de la réservation en ligne soit après règlement de l'acompte.

Les réservations ne lient Le camping de la Plage, que si Le camping de la Plage les a acceptées, ce que Le camping de la Plage est libre de faire ou de refuser, en fonction de la disponibilité, et d'une façon générale, de toutes circonstances de nature à nuire à l'exécution de la réservation effectuée. Le camping de la Plage propose des séjours à vocation familiale, au sens traditionnel, les hébergements sont spécialement conçus à cet effet. Le camping de la Plage se réserve le droit de refuser toute réservation qui serait contraire à ce principe, ou qui chercherait à le détourner.

La réservation d'un emplacement de camping ou d'une location est faite à titre strictement personnel. Vous ne pouvez en aucun cas sous-louer ni céder votre réservation sans le consentement préalable du camping.

Les mineurs doivent être accompagnés de leurs parents ou tuteurs légaux.

Le camping de la plage se réserve le droit de refuser les réservations de groupe de plus de 6 personnes afin de garantir le côté familial de la structure et d'assurer le calme. Il en sera de même pour les séjours de nature festive, incompatibles avec l'identité calme et familial de la structure.

1.1 Emplacement de camping

Le forfait de base comprend l'emplacement pour la tente et un véhicule, la caravane et un véhicule ou le camping-car pour 1 ou 2 personnes, l'accès aux sanitaires et aux infrastructures d'accueil.

1.2 Location

Les hébergements locatifs sont équipés. Le forfait de base est de 2 à 6 places selon le type de locatifs.

Le camping de la Plage se réserve le droit de refuser l'accès au camping aux groupes ou familles se présentant avec un nombre de participants supérieur à la capacité de l'hébergement loué.

1.3 Frais de réservation

Le camping de la Plage applique des frais de réservation sur les locations et les emplacements nus.

1.4 Tarifs et promotions

Les tarifs indiqués sont susceptibles d'évolution. Le camping se réserve le droit de modifier les tarifs à tout moment. Les séjours seront facturés sur la base des tarifs en vigueur au jour de la réservation, et ce, sous réserve des disponibilités. Il est conseillé de vérifier le tarif applicable en contactant directement le camping ou en effectuant des simulations sur le site internet du camping.

Les offres et promotions sont non rétroactives et non cumulables entre elles.

2. TARIFS ET TAXE DE SÉJOUR

Les prix indiqués sont valables pour la saison 2025. Ils correspondent à une nuit et s'entendent en euros, TVA incluse (voir ce que nos prix comprennent sur la première page des tarifs).

3. CONDITIONS DE PAIEMENT

3.1 Emplacement de camping

Pour les réservations effectuées plus de 7 jours avant le début du séjour, un acompte de 30 % du prix du montant des prestations réservées doit être réglé dès la réservation au camping. Le solde doit être payé au plus tard 30 jours avant la date du début du séjour au camping.

Pour les réservations effectuées moins de 7 jours avant la date de début du séjour, le règlement intégral doit être effectué au moment de la réservation au camping.

3.2 Location

Pour les réservations effectuées plus de 30 jours avant le début du séjour, un acompte de 30% du prix du montant des prestations réservées doit être réglé dès la réservation au camping. Le solde doit être payé au plus tard 30 jours avant la date du début du séjour au camping.

Pour les réservations effectuées moins de 30 jours avant la date de début du séjour, le règlement intégral doit être effectué au moment de la réservation au camping.

En cas de non paiement du solde du séjour dans les temps, ce dernier sera annulé automatiquement après relance mail.

En cas de retard de paiement, seront exigibles, conformément à l'article L 441-6 du code de commerce, une indemnité calculée sur la base de trois fois le taux de l'intérêt légal en vigueur ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros.

4. ANNULATION ET MODIFICATIONS

4.1 Modification de votre réservation

Des modifications concernant votre réservation peuvent être effectuées sans frais, sous réserve de disponibilités et au moins 15 jours avant le début de votre séjour.

En l'absence de message de votre part indiquant un report de votre date d'arrivée, l'hébergement pourra être à nouveau disponible à la vente 24 heures après la date d'arrivée mentionnée sur le contrat, et vous perdrez en conséquence le bénéfice de votre réservation.

4.2 Prestations non utilisées

Tout séjour interrompu, ou abrégé (arrivée tardive, départ anticipé) de votre fait ne pourra donner lieu à un remboursement.

4.3 Annulation du fait du camping de la Plage

En cas d'annulation du fait du camping de la Plage, sauf en cas de force majeure, le séjour sera totalement remboursé. Cette annulation ne pourra cependant pas donner lieu au versement de dommages et intérêts.

4.4 Annulation du fait du campeur

A. Pour les emplacements de camping

Les annulations doivent être formulées par écrit à la direction du camping.

1er cas : si l'annulation est formulée au plus tard 30 jours avant la date d'arrivée :

- 50% du montant de l'acompte est remboursé au client.

2e cas : si l'annulation est formulée moins de 30 jours avant la date d'arrivée :

- La totalité de l'acompte sera conservée par le camping.

3e cas : si l'annulation ne nous parvenait pas 7 jours au plus tard avant la date d'arrivée :

- Le séjour restera à la charge du client.

B. Pour les hébergements

Les annulations doivent être formulées par écrit à la direction du camping.

1er cas : si l'annulation est formulée au plus tard 30 jours avant la date d'arrivée :

- 50% du montant de l'acompte est remboursé au client.

2e cas : si l'annulation est formulée moins de 30 jours avant la date d'arrivée :

- La totalité de l'acompte sera conservée par le camping.

Une Assurance Annulation et Interruption de contrat de location « Campeur Couvert » vous est proposée lors de votre réservation (en ligne également).

Notre partenaire Gritchen Affinity s'engage à rembourser tout ou partie du séjour à nos vacanciers.

En cas d'annulation, avertir le camping de votre désistement dès la survenance d'un événement empêchant votre départ par courrier ou par mail. Si le sinistre est prévu dans les conditions générales (disponible sur le site www.campez-couvert.com ou auprès du camping), aviser l'assureur dans les 48h et fournir tous les renseignements nécessaires et documents justificatifs.

5. VOTRE SÉJOUR

5.1 Arrivée

Hébergements locatifs

Le jour de votre arrivée dans Le camping de la Plage, vous serez accueilli à partir de 15h00.

Vous aurez préalablement déposé, par l'intermédiaire du service Swikly votre caution. Cette dernière n'est pas débitée.

Emplacements de camping

Le jour de votre arrivée dans Le camping de la Plage, vous serez accueilli à partir de 14h00.

Le Bureau d'accueil est ouvert de 8h à 12h et de 14h à 19h.

5.2 Pendant votre séjour

Chaque locataire en titre est responsable des troubles et nuisances causées par les personnes qui séjournent avec lui ou lui rendent visite.

5.3 Départ

Hébergements locatifs :

Au jour du départ indiqué sur votre contrat, l'hébergement locatif doit être libéré avant 10 heures du matin.

L'hébergement sera rendu en parfait état de propreté, et l'inventaire pourra être vérifié, tout objet cassé ou détérioré sera à votre charge, ainsi que la remise en état des lieux si cela s'avérait nécessaire. La caution vous sera restituée automatiquement 20 jours après la fin de votre séjour. Une déduction sera faite des indemnités retenues, sur factures justificatives, pour les éventuels dégâts constatés par l'état des lieux de sortie. La retenue de la caution n'exclut pas un dédommagement supplémentaire dans le cas où les frais seraient supérieurs au montant de celle-ci.

Dans le cas où l'hébergement n'aurait pas été nettoyé avant votre départ, un forfait nettoyage vous sera demandé.

Emplacement de camping :

Au jour du départ indiqué sur votre contrat, l'emplacement doit être libéré avant 12 heures.

Pour tout départ retardé, il pourra vous être facturé une journée supplémentaire au prix de la nuit en vigueur.

6. ANIMAUX

Les animaux sont acceptés au camping de la Plage, sur les emplacements nus et dans certains hébergements moyennant une redevance payable lors de votre réservation, excepté les chiens de 1ère catégorie.

Lorsqu'ils sont autorisés, ils doivent être tenus en laisse en permanence. Ils sont interdits dans les sanitaires. Ils ne sont pas autorisés dans les autres hébergements.

Le carnet de vaccination pour les chiens et les chats doit être à jour et présenté le jour de votre arrivée.

7. RESPONSABILITÉ DU CAMPING DE LA PLAGE

Le client reconnaît expressément que Le camping de la Plage ne pourra être tenu responsable, du fait de la communication par ses partenaires ou par tout tiers d'informations fausses qui seraient mentionnées dans la brochure ou le site internet du camping de la Plage concernant les sites d'accueil, et notamment les photos de présentation, les qualificatifs, les activités, les loisirs, les services et les dates de fonctionnement.

Toutes les photos et les textes utilisés dans la brochure ou sur le site internet du camping de la Plage sont non contractuels. Elles n'ont qu'un caractère indicatif. Il peut advenir que certaines activités et installations proposées par le camping de la Plage et indiquées dans le descriptif figurant dans la brochure soient supprimées, notamment pour des raisons climatiques ou en cas de force majeure tels que définis par les tribunaux français.

8. INFORMATIQUE ET LIBERTÉ

Lors de votre séjour, vous pourrez être photographiés et paraître sur notre prochaine brochure ou notre site du Camping de la Plage. En cas de refus, vous devez le notifier par lettre recommandée avant votre arrivée.

Les informations que vous nous communiquez à l'occasion de votre commande seront considérées par Le camping de la Plage comme étant confidentielles. Elles seront utilisées uniquement par les services internes du camping de la Plage, pour le traitement de votre commande et pour renforcer et personnaliser la communication et l'offre de services réservés aux clients du camping de la Plage en fonction de vos centres d'intérêts. Elles pourront être utilisées dans le cadre de notre démarche qualité (Enquête de satisfaction, réseau Camping Qualité) et dans le cadre de notre affiliation à la Fédération Nationale de l'Hôtellerie de Plein Air. Conformément à la loi informatique et des libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, et d'opposition aux données personnelles vous concernant. Pour cela il suffit de nous en faire la demande par courrier à l'adresse suivante en nous indiquant vos nom, prénom et adresse :

Camping de la Plage

4049 Route du lac - Sous Jullières - 38650 TREFFORT

9. DROIT DE RETRACTATION

En application de l'exclusion figurant à l'article L.221-28-12° du code de la consommation, le client ne dispose pas d'un droit de rétractation légal.

10. MEDIATION DES LITIGES A LA CONSOMMATION

Conformément à l'article L. 612-1 du code de la consommation, vous pouvez recourir gratuitement au service de médiation MEDICYS dont nous relevons par voie électronique : www.anmconso.fr, ou par voie postale :

ANM Conso – 2, rue de Colmar – 94300 Vincennes, tel : 01.46.81.20.95

Nous vous rappelons que le recours à la médiation de la consommation n'est possible qu'à condition que :

- vous avez auparavant saisi notre service client par une réclamation écrite de moins d'un an reçue par lettre recommandée avec Accusé de réception (LRAR);
- votre litige n'ait pas été précédemment examiné ou ne soit pas en cours d'examen par un autre médiateur ou par un tribunal ;
- vous ne soyez pas un professionnel.